



Scouts Canada

Normes et exigences canadiennes

Version 2.0
Octobre 2012



SCENES | Scout Centres of Excellence
for Nature and Environment

Notre mission

Notre mission est de contribuer à l'éducation des jeunes, par le biais d'un système de valeurs basé sur la Promesse et la Loi scout, en vue d'aider à construire un monde meilleur où les citoyens peuvent se développer pleinement à l'échelle individuelle et jouer un rôle constructif dans la société.

Nous accomplissons cette mission en :

- impliquant les jeunes dans un processus d'éducation non-formelle;
- utilisant une approche spécifique qui permet à chaque jeune d'être le principal agent de son développement et de devenir une personne autonome, dévouée, responsable et engagée;
- aidant les jeunes à se construire un système de valeurs basé sur des principes spirituels, sociaux et personnels tels qu'ils sont exprimés dans la Promesse et la Loi scout.

La charte SCENES

Le scoutisme a un rôle important à jouer dans la création et le développement d'un réseau réunissant les citoyens du monde soucieux de protéger la nature, qui font preuve d'une réelle compréhension et d'un vif intérêt pour leur environnement, et qui ont les moyens d'agir de manière responsable afin d'assurer l'avenir de notre planète.

Le présent centre SCENES s'engage à :

- adhérer aux principes et aux objectifs pour l'éducation des scouts en matière d'environnement;
- agir pour protéger les ressources naturelles de notre centre scout et de ses environs, et pour permettre aux visiteurs d'être en lien avec le monde de la nature;
- participer activement aux programmes éducatifs afin de faire des choix réfléchis concernant l'environnement, les individus et la société, des choix qui reflètent la Promesse et la Loi scout;
- appliquer des pratiques d'excellence en matière de gestion environnementale;
- soutenir la coopération mondiale du réseau SCENES.

Questions et commentaires

Pour toute question ou tout commentaire concernant ce document, écrivez-nous à scenes@scouts.ca.

Vous pouvez également envoyer vos questions ou commentaires au Comité SCENES, en écrivant à l'adresse suivante :

Scouts Canada

Services aux programmes - Comité SCENES

1345 chemin Baseline

Ottawa (Ontario) K2C 0A7

Téléphone : 613-224-5131

Télécopieur : 613-224-3571

Table des matières

APERÇU.....	1
POUR COMMENCER.....	2
1 Consultez ce document	2
2 Suivez la procédure de qualification	2
3 Faites homologuer votre centre	2
LE RÔLE DE SCOUTS CANADA ROLE	3
Directives de l'OMMS	3
Qui peut postuler?	3
EXIGENCES CANADIENNES	4
Participation	4
Étapes pour faire homologuer votre centre	4
HOMOLOGATION	5
Approbation du conseil	5
Homologation	5
Durée	5
Bilan annuel	5
Renouvellement de l'homologation	5
PROCÉDURE D'ÉVALUATION	6
Examen et approbation	6
Le Comité SCENES	6
Procédure d'appel	7
Recommandation au commissaire en chef	7
AVANTAGES	8
Reconnaissance accrue	8
Créer un monde meilleur, a commence avec les Scouts	8
Concentration des efforts	8
Site Web national	8
ANNEXE	9
Étapes pour faire homologuer votre centre	9
Renseignez-nous sur vos installations	9
Renseignez-nous sur vos programmes	10
Communications	10

Aperçu

Ce document a été conçu par l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) et Scouts Canada pour encourager la promotion et le développement des Centres scouts d'excellence pour la nature et l'environnement (SCENES).

L'homologation SCENES indique qu'un camp ou une réserve offre à ses visiteurs une vaste gamme de programmes centrés sur l'environnement, la conservation de la nature et les changements climatiques. Nos membres peuvent être assurés que ces programmes seront toujours à la hauteur de leurs attentes lorsqu'ils visitent un centre SCENES.

La procédure de qualification canadienne a été conçue pour :

- faciliter l'usage des camps, des réserves et des services;
- harmoniser les normes;
- établir une base solide en matière de qualité des programmes et des services;
- appuyer les intérêts des intervenants en matière d'environnement, de conservation de la nature et de changements climatiques;
- établir des normes objectives qui permettent de vérifier si les programmes et les services offerts dans les camps et les réserves respectent les critères de qualité du programme SCENES.

Pour commencer

Scouts Canada a créé ce document pour faciliter la promotion et le développement de ses centres scouts. Voici la marche à suivre pour commencer .

Getting started is as easy as 1, 2, and 3

1 Consultez ce document

Souscrire à LA CHARTE SCENES (page2), c'est intégrer votre camp ou votre réserve à un réseau mondial d'installations ayant pour objectif de faire rayonner les trois rôles fondamentaux de la nature et de l'environnement pour le scoutisme :

- L'éducation par le biais de la nature et de l'environnement
- La découverte de la nature et de l'environnement
- L'intégration de gestes concrets pour la conservation de la nature et de l'environnement.

2 Suivez la procédure de qualification

Consultez la liste des Étapes pour faire homologuer votre centre (page 6). En vous basant sur les ressources dont dispose votre camp ou votre réserve, élaborer votre programme SCENES et votre stratégie pour promouvoir vos installations auprès des membres.

Une fois que votre plan SCENES aura été complété, examiné, puis approuvé par votre commissaire de conseil et votre directeur général, vous pourrez l'envoyer au Comité SCENES, au bureau national.

3 Faites homologuer votre centre

Le Comité national SCENES examinera et évaluera les plans reçus, après quoi :

- *il recommandera au commissaire en chef d'homologuer le centre concerné,*

Ou

- *il informera le comité responsable du camp ou de la réserve (ou l'équipe de gestion du conseil concerné) que les installations ne seront pas homologuées (le cas advenant, le Comité fournira des explications et des conseils pour aider les responsables à obtenir l'homologation).*

Le rôle de Scouts Canada

Directives de l'OMMS

L'OMMS indique que chaque organisation scout nationale doit se baser sur les directives générales se trouvant dans la trousse de démarrage SCENES pour établir ses propres exigences SCENES.

Afin de recevoir l'homologation SCENES, un camp ou une réserve doit :

- souscrire à la Charte SCENES;
- mener un examen environnemental de ses installations;
- doter le centre d'une politique environnementale et la communiquer à tous ses usagers;
- adopter des pratiques environnementales dans la conduite de sa gestion et de ses opérations;
- contribuer à l'éducation et à la prise de conscience environnementale des visiteurs en offrant des activités conformes aux composantes du programme SCENES;
- offrir des occasions de formation en lien avec la nature et l'environnement;
- permettre aux participants de réaliser un projet environnemental personnel lorsqu'ils retournent à la maison et reconnaître ces projets;
- s'engager à s'autoévaluer et, si nécessaire, prendre des mesures afin d'apporter des améliorations en lien avec la conservation de la nature et l'environnement.

Qui peut postuler?

Toutes les réserves et tous les camps gérés par les conseils peuvent postuler en communiquant avec le commissaire et le directeur général de leur conseil respectif.

Exigences canadiennes

Participation

Chez Scouts Canada, notre participation au projet SCENES nous offre l'occasion :

- de répertorier les ressources disponibles dans nos camps et nos réserves;
- de développer des programmes qui contribuent à l'épanouissement de nos milieux naturels;
- d'offrir à nos membres des programmes environnementaux accessibles.

Une fois que votre camp ou votre réserve aura reçu l'homologation SCENES, son nom apparaîtra sur la page SCENES de notre site Web national.

Étapes pour faire homologuer votre centre

Les camps et les réserves qui souhaitent être homologués doivent démontrer :

- que leurs programmes et leurs services répondent aux exigences des normes établies;
- qu'ils contrôlent suffisamment le processus d'élaboration et de prestation pour garantir que leurs programmes et services continueront de respecter ces normes à long terme.

La liste complète des exigences se trouve en annexe de ce document.

On peut regrouper ces critères en trois catégories :

- Les renseignements concernant vos installations et leur environnement
- Les détails relatifs à votre programme SCENES
- La manière dont vous prévoyez gérer le programme et le présenter à vos membres.

Homologation

Approbation du conseil

Votre demande doit être soumise au bureau de votre conseil, afin d'être approuvée par votre commissaire de conseil et votre directeur général.

Homologation

Sur recommandation du Comité SCENES, le sous-commissaire national-Camping recommandera au commissaire en chef que votre réserve ou vote camp soit homologué en tant que centre SCENES.

Une fois que le commissaire en chef aura approuvé l'homologation, vos installations feront officiellement partie du prestigieux groupe de camps SCENES.

Vous pourrez afficher le logo SCENES sur vos écussons de camp, votre site Web et votre matériel promotionnel. Seuls les camps et les réserves qui ont été homologués peuvent faire usage du certificat et du logo SCENES octroyés par Scouts Canada.

Durée

Les certificats SCENES octroyés par Scouts Canada sont valides pendant trois (3) ans à partir de la date d'émission.

Bilan annuel

An annual update on your progress and improvement over the previous year is to be submitted. This will enable Chaque année, vous devrez soumettre un bilan des progrès réalisés au cours de l'année. Cela nous aidera à nous tenir au fait des installations et des programmes offerts à votre camp ou sur votre réserve. Les renseignements que vous nous fournirez seront publiés sur notre site Web et dans différentes publications (Scouting Life, rapport annuel, etc.).

Renouvellement de l'homologation

Vous devez renouveler votre homologation dans les trois mois précédant son expiration. Pour ce faire, vous devez nous soumettre un rapport soulignant tout changement important. Le rapport devra notamment indiquer :

- le nombre de campeurs ayant séjourné au camp au cours de l'année;
- les thèmes, les mises à jour, l'évolution et les résultats du programme;
- les leçons apprises;
- les améliorations réalisées.

Le rapport devra aussi démontrer que vos installations continuent de respecter les exigences canadiennes du programme SCENES.

Procédure d'évaluation

Une fois que votre demande aura été approuvée par le commissaire et le directeur général de votre conseil, vous pourrez l'envoyer à l'adresse suivante :

Scouts Canada

Services aux programmes - Comité SCENES

1345 chemin Baseline

Ottawa (Ontario) K2C 0A7

Téléphone : 613-224-5131

Télécopieur : 613-224-3571

Courriel : scenes@scouts.ca

Examen et approbation

Le Comité SCENES tient une conférence téléphonique chaque trimestre (en septembre, en décembre, en mars et en juin). Après avoir examiné votre demande, il se peut que le Comité exige des éclaircissements, des renseignements supplémentaires ou une réécriture de la demande, si nécessaire.

Les nouvelles demandes doivent être reçues au moins soixante (60) jours avant la tenue de la conférence téléphonique trimestrielle.

Le Comité SCENES

Le Comité est constitué de bénévoles provenant de partout au pays. Grâce à leur temps, leurs efforts, leurs connaissances, leurs aptitudes et leur expertise, ils contribuent notamment à :

- élaborer des normes;
- élaborer des programmes d'homologation conformes aux intérêts de SCENES en matière d'environnement, de conservation de la nature et de changements climatiques;
- évaluer régulièrement les programmes d'homologation afin d'en garantir la qualité.

Le Comité est composé de bénévoles de différents horizons et d'employés dévoués à élaborer et à mettre en œuvre nos programmes et nos services :

- a) Président bénévole (nommé par le sous-commissaire national-Camping)
- b) Trois membres bénévoles
- c) Employé de soutien (nommé par le secrétaire général - Services aux programmes)

Procédure d'appel

Le Comité SCENES examinera les demandes reçues, puis exigera des éclaircissements, des renseignements supplémentaires ou une réécriture de la demande lorsque nécessaire.

Advenant qu'une demande ne soit pas approuvée par le Comité, le conseil concerné pourra porter la décision en appel auprès du sous-commissaire national-Camping, qui examinera le dossier et rendra une décision finale.

Recommandation au commissaire en chef

Une fois la demande approuvée, le Comité enverra un avis de recommandation au sous-commissaire national-Camping afin qu'un certificat SCENES soit émis à la réserve ou au camp concerné.

Lorsque l'occasion se présentera, le commissaire en chef pourra présenter le certificat SCENES émis par l'Organisation mondiale du mouvement scout à la réserve ou au camp concerné.

Avantages

Voici quelques-uns des avantages d'être homologué en tant que Centre scout d'excellence pour la nature et l'environnement :

Reconnaissance accrue

L'homologation atteste que le programme environnemental que vous offrez est de grande qualité, ce qui fera la fierté des membres de votre conseil.

Créer un monde meilleur, ça commence avec les Scouts

Votre réserve ou votre camp fera partie du réseau des centres SCENES, qui offrent des programmes complets et cohérents dans le monde entier! Ce réseau lie les camps homologués aux grands objectifs de l'Organisation mondiale du mouvement scout.

Concentration des efforts

Les centres SCENES permettent aux jeunes :

- d'avoir accès à des programmes éducatifs basés sur la nature et l'environnement
- d'en apprendre davantage sur la nature et l'environnement
- de poser des gestes concrets pour protéger la nature et l'environnement

Cela contribue à créer les fondements qui façonnent la manière dont nos jeunes perçoivent la Terre.

Site Web national

Visitez notre site Web et voyez par vous-même ce que les centres SCENES accomplissent dans le monde entier.

Consultez la section « camps » de notre site Web au : scouts.ca/fr/les-camps

Annexe

Étapes pour faire homologuer votre centre

Pour faire homologuer votre centre, vous devrez suivre minutieusement les étapes suivantes.

Renseignez-nous sur vos installations en nous faisant parvenir

- 1) une **carte détaillée** du terrain qui indique l'emplacement des édifices, des routes, des voies navigables, des sentiers et des pistes;
- 2) une **carte** qui situe votre terrain par rapport aux collectivités, aux routes et aux voies de transport avoisinantes;
- 3) une **description narrative** de votre terrain et de vos installations;
- 4) une preuve que votre terrain a été **arpenté**;
- 5) un **plan d'aménagement forestier** récent;
- 6) le dernier **rapport de conformité émis par Scouts Canada**;
- 7) une description des zones **riches en biodiversité** se trouvant sur le terrain (milieux humides, marais salés, estuaires, etc.);
- 8) une description des **zones d'habitat cruciales** se trouvant sur le terrain (aires de reproduction, aires de croissance, sites d'hivernage, voies migratoires, etc.);
- 9) une description de la faune vivant sur le terrain (chevreuils, ours, canards, oies, etc.);
- 10) une description de tout « **écosystème relique** » se trouvant sur le terrain (vieilles forêts, plantes menacées, etc.);
- 11) une description de tout **écosystème fragile** se trouvant sur le terrain (toundra arctique, alpages, etc.);
- 12) une description détaillée de tout projet d'aménagement forestier récent (sylviculture, plantation d'arbres, récolte, etc.);
- 13) une description des **améliorations** récemment apportées aux installations;
- 14) une description des **améliorations** récemment apportées au terrain;
- 15) une liste des membres de **l'équipe de gestion du terrain**;
- 16) une description détaillée **des installations et des sites éducatifs ou informatifs** se trouvant sur le terrain;
- 17) un exemplaire d'un **document faisant la promotion** du terrain ou de ses installations (brochure, infolettre, publicité, etc.);
- 18) une description des **installations récréatives** se trouvant sur le terrain (sentiers, sites de campement, installations aquatiques, etc.);
- 19) une description des mesures prises pour rendre le site et les installations **accessibles aux personnes à mobilité réduite** (rampes d'accès, aménagement des toilettes et des dortoirs, etc.);
- 20) une description de toute **activité commerciale** relative au terrain ou aux installations (cabane à sucre, promenade en carriole, location d'équipement, récolte, etc.);
- 21) une description des **états financiers** relatifs au terrain et aux installations (dépenses, revenus, etc.);
- 22) une description du **système de gestion des déchets** (traitement des ordures et des déchets anatomiques, etc.);

- 23) un compte-rendu de toute **évaluation environnementale** menée par une tierce partie;
- 24) une description de votre **plan de prévention des incendies de forêt**;
- 25) un compte-rendu expliquant **pourquoi votre centre devrait recevoir l'homologation SCENES** (veuillez décrire comment les usagers pourront prendre connaissance des bonnes pratiques environnementales régissant la gestion et l'exploitation du site);
- 26) une description des projets d'avenir liés au site, et la manière dont ceux-ci pourraient avoir des répercussions sur le programme SCENES.

Renseignez-nous sur votre ou vos programmes

Notre mission est de participer à l'éducation de nos membres par l'entremise de nos programmes de qualité. Nos camps et nos réserves constituent de précieux outils qui nous permettent d'offrir à nos membres des expériences uniques en plein air. Pour atteindre leur plein potentiel, ces sites doivent servir les intérêts de nos programmes pour la jeunesse.

En plus d'adopter des pratiques environnementales exemplaires dans la conduite de leur gestion et de leurs opérations, les centres SCENES doivent encourager les participants à prendre part à un programme composé de trois éléments : l'éducation par le biais de la nature et de l'environnement, la découverte de la nature et de l'environnement, et l'application de gestes concrets pour conserver la nature et l'environnement. Afin de permettre aux jeunes de mettre en pratique ce qu'ils ont appris au camp, les programmes SCENES doivent offrir aux participants la possibilité de réaliser un projet environnemental personnel lorsqu'ils retournent à la maison et élaborer un moyen pour reconnaître ces projets.

Nous vous prions de nous faire parvenir :

- 27) une description de la **politique environnementale** de votre camp et la façon dont elle sera communiquée aux participants;
- 28) un **aperçu des programmes** offerts à votre camp;
- 29) une description de votre stratégie pour **amener d'autres organismes et la communauté dans son ensemble à s'associer à votre ou à vos programmes**;
- 30) une description soulignant clairement comment votre programme soutient **les trois éléments du concept SCENES** :
 - a) L'éducation par le biais de la nature et de l'environnement
 - b) La découverte de la nature et de l'environnement
 - c) L'intégration de gestes concrets pour la conservation de la nature et de l'environnement
- 31) une liste des projets environnementaux que vous suggérez aux participants de faire lorsqu'ils rentrent à la maison (la reconnaissance de ces projets sera établie par votre centre et le Comité SCENES);
- 32) une description de votre plan de fonctionnement durable du programme SCENES (coûts de votre programme, nombre de bénévoles ou d'employés requis, accessibilité, etc.);
- 33) une description des projets que vous prévoyez mettre en œuvre dans l'avenir et qui pourraient contribuer au développement du programme SCENES.

Communications

Il est essentiel qu'un public vaste et varié ait accès aux renseignements qui concernent votre centre.

- 34) **À qui et de quelle façon** communiquerez-vous ces renseignements?
- 35) **Quel type de renseignements** communiquerez-vous?
- 36) **Comment** vous y prendrez-vous pour informer les gens des programmes offerts à votre centre?